Réunion DGAMPA / OS

14 octobre 2026

Une réunion présidée par Eric Banel, directeur de la Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 14 octobre 2026 en présence des organisations syndicales.

Vos représentants **CFDT** : Christian JACOB, Ludovic PEUCH CHIARAMONTI, Thierry HUET, Ronan Duperrin et Stéphane KERAUDRAN

Propos introductifs :

Le projet de loi de finance prévoit un schéma d'emplois déflationniste pour ce qui concerne notre champ ministériel ; Dans ce contexte, le DGAMPA informe l'ensemble des OS de son intention de promouvoir une revue générale de nos missions.

A raison de propos introductifs, la CFDT alerte l'Administration au sujet de l'exclusion de certains de nos collègues _agents contractuels au sein des LPM et de l'armement Phares et Balises_ de certains des scrutins constitutifs des prochaines Élections Professionnelles. Un déni avéré du droit d'expression démocratique.

Le DGAMPA et la DRH reconnaissent avoir connaissance de cette situation, quant à y remédier...circulez !!

Point Officiers de port, officiers de port adjoints :

Lors de la réunion, **les officiers de port CFDT** ont demandé une meilleure reconnaissance des responsabilités et des parcours professionnels. Les listes des emplois fonctionnels (CPC et RP) des capitaineries doivent être définis selon l'activité des ports et les responsabilités exercées conformément aux dispositions statutaires fixées par les décrets.

La CFDT a demandé de clarifier les conditions d'accès à ces postes et les règles de promotion, de disposer des effectifs et des grades attendus dans chaque port et de favoriser la mobilité.

Elle a également défendu l'attractivité des fonctions administratives, quand les agents perdent les indemnités liées aux horaires décalés lorsqu'ils quittent le travail en service posté. **La CFDT** proposera des corrections aux listes proposées en s'appuyant sur un tableau de synthèse d'activité des ports (tonnage, passagers, nombre d'escales, effectifs…).

La CFDT a aussi soulevé des différences de traitement dans les recrutements. Elle conteste la dispense de stage probatoire accordée à certains lauréats issus de la Marine nationale, contrairement à ceux de la marine marchande et demande la correction du texte.

La CFDT apportera un argumentaire étayé par les projets de décrets présentés en mars 2024 au CSAM. Elle remet également en cause le maintien d'une voie dérogatoire de recrutement

de militaires alors que les concours ont été élargis, et dénonce l'absence de publication de certains postes permettant aux agents de demander une mobilité.

Point sécurité des navires :

Le DGAMPA a rappelé ce jour les lignes directrices de la future réforme structurelle de la sécurité des navires. Celle-ci vise à répondre à la croissance de la flotte, à la complexification des normes et à la raréfaction des compétences spécialisées.

Les principaux axes de cette réforme, tels que présentés par l'Administration, sont les suivants :

Dégager du temps-agent afin d'intégrer, dès 2028, environ 60 inspections annuelles au titre du contrôle par l'État du pavillon (Flag State Inspections – FSI) et de satisfaire aux obligations européennes.

Généraliser les permis de navigation sans limitation de durée à l'ensemble des navires, afin d'alléger la charge administrative liée à leur renouvellement.

Instaurer des inspections FSI pour les navires professionnels de plus de 24 mètres, selon un seuil qui reste à confirmer, avec un contrôle au minimum quinquennal.

Étendre le champ des délégations aux sociétés de classification, notamment pour les visites intermédiaires ISM/ISPS/MLC de l'ensemble des navires, ainsi que pour les études, le suivi de construction et les visites périodiques des navires à passagers effectuant des voyages internationaux, sous réserve des exceptions et arbitrages restant à définir.

Renforcer le contrôle de second niveau exercé par l'État sur les organismes délégataires et prévoir une clause de revoyure en 2030, afin d'évaluer les résultats obtenus et d'envisager, le cas échéant, un ciblage des inspections fondé sur les risques.

Dans le cadre du dialogue social, **la CFDT** a interrogé l'Administration sur les éventuels projets de restructuration des centres de sécurité des navires (CSN) et de redéploiement des personnels qualifiés susceptibles d'accompagner cette réforme.

En réponse, l'Administration a confirmé que les mesures envisagées ne suffiraient pas, à elles seules, à atteindre l'ensemble des objectifs fixés, notamment en matière de contrôle par l'État du port. Une seconde phase de réflexion est-elle prévue ? Celle-ci portant sur la réorganisation des CSN, leur implantation territoriale, la répartition des dossiers, le maintien des compétences et des parcours professionnels.

Enfin, il convient de rappeler qu'une organisation syndicale participant au dialogue de ce jour a proposé d'habiliter les officiers de port à intervenir dans le champ du contrôle par l'État du port, en complément des contrôles environnementaux PRF et SOx. Cette proposition a reçu un accueil attentif et intéressé du DGAMPA.

Pour sa part, **la CFDT** a réaffirmé avec force son attachement au maintien de l'organisation du régime actuel d'inspection, dans le cadre de ses missions et prérogatives existantes.

Point sur la rentrée des Lycées professionnels maritimes

La CFDT défend l'importance des formations continues (FC) dans les lycées maritimes. Elle déplore le désengagement de l'Etat pour l'apprentissage et par cascade le désengagement des régions (8000 stages professionnelles supprimés en Région Nouvelle Aquitaine par ex). Les

formations continues sont des poumons pour les LPM leur permettant d'avoir des finances supplémentaires pour investir et recruter du personnel que l'Etat ne nous finance pas.

La CFDT craint l'implantation du CEFCM dans d'autres Région que la Bretagne. Le DGAMPA est intervenu auprès du CEFCM pour éviter de déstabiliser certaines FC de LPM déjà en difficultés.

La CFDT ne comprend pas la proposition de contrat d'infirmière au LPM de la Rochelle par le DGAMPA (indice CDD reprise expérience).

La CFDT demande le rattachement à la grille des infirmiers des AM en catégorie A.

Le DGAMPA va revoir la proposition de contrat.

Quant au projet Horizon Mer, il n'y a aucune information sur ce point depuis sa reprise par le Directeur de Paimpol.

La CFDT souhaite une information périodique afin d'être transparent envers tous les LPM.

La CFDT et les autres syndicats présents n'ont pas reçu la demande de d'entrevue et redemande une nouvelle date de concertation.

Il n'y a pas de nouvelle des annexes du Bac Pro Cultures Marines (stage plongée, stage découverte, carnet de stage).

La CFDT s'inquiète sur ce sujet, après deux relances sans réponse auprès de GM5.

Bonne nouvelle le DGAMPA a récupéré 135 ETP. Cela concerne principalement les AED.

La CFDT devra travailler pour que les AED aient une vraie reconnaissance de leur travail et de leur octroyer une grille de salaire décente.

Point d'actualité DCS (dispositif de contrôle et de surveillance)

Lors de la réunion, la possibilité pour les personnels du DCS de rejoindre la réserve opérationnelle de défense, notamment les escouades côtières de la Marine nationale, a suscité des débats. Ces engagements peuvent représenter 10 à 30 jours de réserve par an. Afin de préserver la continuité du service, la DGAMPA envisageait initialement de plafonner ces absences à 10 jours, avant de revoir son analyse au regard des difficultés soulevées.

Reste une question essentielle : est-il vraiment judicieux d'autoriser l'absence de personnels spécialisés dans des services déjà en sous-effectif, pour renforcer des unités qui, elles, ont besoin de réservistes ? Un peu d'humour, à ce rythme, ne faudrait-il pas créer une réserve opérationnelle… pour les services qui perdent leurs agents.

Face aux difficultés d'accès à la formation via les LPM, la DGAMPA entend « regarder la problématique » et privilégier la VAE pour les agents déjà en poste : quand la formation fait défaut, autant valider les acquis… et transformer les carences du système en compétences individuelles !

Point CROSS NG

Le service métier sera constitué au 1er janvier 2027 et rattaché à la DGAMPA. Les personnels qui le composeront, le seront au 1er septembre 2027.

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants CFDT dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info :www.cfdt-ufetam.org et la liste de vos correspondants.